

NEWS



ÉCONOMIE - SUD-GIRONDE

VOTRE ENTREPRISE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS ? ENTRAIDE & ENTREPRENEURS PEUT VOUS AIDER !

Entraide & Entrepreneurs est une association bordelaise créée en janvier 2017.

Depuis 5 ans, elle accompagne gratuitement les chef.fe.s d'entreprise en difficultés pour préserver l'emploi, les entreprises, et les savoir-faire. Une équipe pluridisciplinaire d'experts bénévoles apportent un soutien moral et technique pour mettre en place des solutions et sortir la tête de l'eau !

Initialement orientée sur la Gironde, l'activité de l'association Entraide & Entrepreneurs se déploie depuis plus d'un an et demi sur l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Fort de cette expansion, de nombreux partenariats se sont tissés : avec la Région, la fondation Garance, la ville de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Banque de France, l'URSSAF... Grâce à ce réseau, 103 entrepreneuses et entrepreneurs ont pu être accompagnés depuis les débuts de l'association. En 2020, ce n'est pas moins de 30 dossiers « longs » traités et 200 aides ponctuelles dispensées grâce à ses membres actifs et bénévoles.

À qui s'adresse cette aide ?

« Commerçants, artisans, TPE, PME... Le biais dans une petite entreprise est que l'on se retrouve souvent seul pour affronter les difficultés. Et quand on a monté soi-même sa boîte, on pense souvent à tort que si quelque chose rate, c'est forcément de notre faute. » Christophe Darmaillacq a fait appel à l'association pour intervenir sur l'une de ses entreprises. Aujourd'hui, il y est adhérent et milite pour en faire

connaître le champ d'action. « Plus on prend les dossiers en amont, plus on est en capacité de sauver l'entreprise et les salarié.e.s qui sont derrière. L'objectif est d'éviter les procédures collectives. »

Comment demander de l'aide ?

« Dès que vous pensez rencontrer des problèmes, c'est là qu'il faut nous contacter. Un diagnostic est établi en fonction de votre situation : il s'agira alors soit d'une aide ponctuelle (dispense d'informations), soit d'un suivi dit « long » de 6 mois pendant lesquels vous serez accompagné par un trinôme : un parrain, un support psychologique et un support technique et juridique. » À noter que l'intégralité de la démarche est strictement confidentielle et gratuite.

E&E en chiffres, sur les entreprises accompagnées à ce jour

- 55% poursuivent leurs activités
- 25% cessent leurs activités (sans procédure judiciaire)
- 20% cessent leurs activités via une procédure judiciaire (liquidation)